

# Règlement Concours photos 2023

Conseil Municipal Enfants



[saintsebastien.fr](http://saintsebastien.fr)



Saint-Sébastien  
sur-Loire

Le Conseil Municipal des Jeunes organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs sébastienais à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

### **1 THEME DU CONCOURS**

Les photos auront pour thème : « Le sport à Saint-Sébastien ». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

### **2 CONDITION DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert à toute personne physique (autorisation parentale pour les – de 18 ans). Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

### **3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS**

Le concours est ouvert du lundi 03/04 au samedi 29/04 2021.

### **4 MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format haute définition (un côté doit faire au minimum 1080 pixels). La photo ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos ou d'inscription texte ajouté à la photo. Les photos devront indiquer le lieu de la prise de vue (qui doit impérativement être prise sur la ville) ainsi que le sport représenté. Elles devront être déposés par mail à l'adresse [cme@saintsebastien.fr](mailto:cme@saintsebastien.fr), accompagnés du bulletin de participation. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

### **5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION**

Deux jurys seront constitués pour sélectionner les photographies.

**1/Jury CME** – un jury sera composé des enfants du CME (28 membres). Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur trois aspects : • Pertinence du sujet • Originalité • Technique et intérêt artistique L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Les membres du jury auront une sensibilisation d'une après-midi à la prise de vue sportive par un photographe professionnel.

**2/Jury grand public** – Les photos seront mises en ligne sur le site et les réseaux sociaux de la Ville avec le nom des auteurs, le sport représenté et le lieu de la prise de vue. Les internautes pourront ensuite voter une seule fois. Le nombre de vote par photos sera connu uniquement des organisateurs.

Les organisateurs se réservent également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

### **6 PRIX ET RECOMPENSES**

Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 300 €. Tous les participants seront récompensés. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés par chaque jury lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du 15 mai 2023. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

### **7 INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

# Bulletin de participation

## Concours photos

Nom .....

Prénom .....

**(pour les mineurs)**

Nom du responsable légal.....

Prénom du responsable légal.....

Adresse .....

.....

Tél.....

Adresse courriel .....@.....

Date de naissance ...../..... /.....

Je soussigné(e)

- souhaite participer au concours photo organisé par le conseil municipal des jeunes de Saint-Sébastien-sur-Loire
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- autorise la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition ;

Fait à saint-sebastien-sur-loire le.....

Signature du candidat et de celle d'un responsable légal pour les mineurs :

**Bulletin à retourner par mail ou par courrier à [cme@saintsebastien.fr](mailto:cme@saintsebastien.fr)  
ou à l'hôtel de Ville Place Marcellin Verbe/ 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire  
jusqu'au samedi 29 avril 2023 dernier délai**

